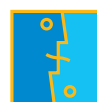




17^{ES} CONTROVERSES EUROPÉENNES DE MARCIAC
L'EUROPE, L'AGRICULTURE ET LE CITOYEN



MERCREDI 3 ET JEUDI 4 AOÛT 2011 À MARCIAC (GERS)

LES CONTRIBUTIONS

Guy PAILLOTIN

Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, ancien président de l'Inra

J'ai pris connaissance de la « Communication de la Commission du 18 novembre 2010 » alors que la scène internationale est fort bousculée : révolutions arabes, cataclysme japonais. Dans ce contexte, je lis le document de la Commission comme un écrit rédigé par le roi UBU. Où en sommes-nous ?

J'ai cependant essayé de trouver quelques amorces de lignes de cohérence dans ce texte. Même si elles sont savamment camouflées, elles apparaissent quand même assez vite car elles sont incontournables. Tout a basculé lorsque l'Europe (et la France) a accepté de traiter l'agriculture comme une activité économique « ordinaire ». Aujourd'hui, si nous voulions protéger notre agriculture par un frein aux importations, nous subirions des restrictions sur les ventes de centrales nucléaires, d'Airbus et de produits financiers, etc.

Ce faisant nous avons accepté un développement de notre filière agro-alimentaire qui soit mécaniquement calqué sur celui des pays les plus compétitifs en la matière, les États-Unis notamment.

Le document de la Commission essaie de justifier les aides publiques à l'agriculture avec des arguments presque pathétiques, qui révèlent que la langue de bois s'est singulièrement enrichie au cours de ces dernières années (bien public, durabilité, biodiversité,...). En réalité nous devons faire face à deux vrais problèmes : les ravages de l'alimentation à l'américaine dus en grande partie à la

subvention accordée aux grandes cultures, et les désastres environnementaux de l'agriculture intensive européenne dus aux mêmes aides.

Alors que faire : je crois qu'il faut changer radicalement de politique et cesser de subventionner l'agriculture. Dans le même temps il faut fournir une aide au départ à la retraite des agriculteurs âgés et non compétitifs. Les aides publiques récurrentes devraient être orientées strictement par des arguments nutritionnels et environnementaux.

Contribution de

Thomas GARCIA-AZCARATE

Fonctionnaire européen

Le débat sur la réforme de la PAC est lancé. À l'heure où les rencontres de Marciac auront lieu, le cadre budgétaire proposé par la Commission devrait être connu ce qui permettrait de discuter du souhaitable et du possible.

Mais il y a des mesures sans coût budgétaire où avec un coût réduit. Sur celles-là, nous sommes en droit d'essayer de répondre aux attentes de la société en étant innovateurs, imaginatifs en même temps que prudents. Je pense à la politique de qualité, à l'information du consommateur et à toutes les initiatives possibles pour un meilleur équilibre de la chaîne alimentaire.

Éric BARDON

Spécialiste de la communication

Petit billet pour une méthode de réflexion sur la PAC

La PAC n'est plus une politique

La Politique agricole commune a, tel un axiome, été fixée une fois pour toutes en incarnant les objectifs fondamentaux énoncés dans le Traité de Rome en matière d'agriculture, à savoir assurer l'indépendance alimentaire de l'Europe et développer l'agriculture d'exportation. Cette Politique peut se formuler comme la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés par le Traité de Rome, qui tient compte de l'ensemble des paramètres intervenant au même effet, à savoir : mondialisation, démographie, environnement, écologie... Ainsi la PAC s'est traduite par l'organisation de marchés de matières premières agricoles, la fixation des niveaux d'aides aux agriculteurs et les conditions de leur attribution, la sécurité sanitaire des aliments et le développement rural. Sur la dernière décennie, un pays comme la France s'est vu obligée d'enchaîner des lois d'orientation ou de modernisation agricoles tous les 2 ou 3 ans, pour s'adapter à l'évolution des modalités de mise en œuvre.

Première question : La PAC est-elle encore aujourd'hui une politique ?

Deuxième question : Les modalités de mise en œuvre de la PAC sont-elles encore d'actualité ?

Troisième question : Quels aménagements faut-il apporter aux modalités de mise en œuvre à modifier ?

Faut-il élaborer une autre politique ?

C'est la quatrième question.

À l'heure où l'UE présente les premiers symptômes d'une croissance trop rapide, l'opinion publique européenne, pour autant qu'elle existe vraiment, attend plus que jamais des politiques accessibles – donc non bureaucratiques – et qui la concernent directement (cf. Le livre blanc de la communication de la Commission).

La PAC consomme environ 40 % du budget communautaire. Elle concerne essentiellement les agriculteurs européens. J'ai toujours été frappé par la difficulté à formaliser les bénéficiaires « grand public » de la PAC. Le regain d'acharnement médiatique dont l'agriculture et l'alimentation sont actuellement l'objet, en est, à mon avis, une des conséquences.

Cinquième question : N'y a-t-il pas nécessité à élaborer une politique agricole qui concerne d'abord le public de consommateurs et de citoyens européens ?

L'enjeu alimentaire mondial se révèle chaque jour plus grand à mesure de l'expansion démographique de la planète, des aléas climatiques et, plus récemment encore, des mouvements de démocratisation des populations de certaines régions du globe.

Sixième question : L'élaboration d'une politique européenne de l'alimentation ne doit-elle pas prendre le relais de la PAC ?

Par ailleurs, on sent aujourd'hui beaucoup d'hésitation sur le modèle de production à adopter. La tentation d'une agriculture industrielle est forte, même en France.

Septième question : La PAC pourrait-elle intégrer une politique commune industrielle ?

Une politique commune ou une politique communautaire ?

Au sein d'une Europe à 27, la convergence des points de vue est mécaniquement plus difficile qu'à 6, 12 ou 15. Les conceptions se partagent entre plusieurs camps ainsi qu'en témoignent les trois scénarii proposés par la Commission dans sa communication « La PAC à l'horizon 2020 ».

On parle aussi de « renationalisation » au moins partielle de la PAC. Le compromis qui émergera des négociations sur l'après 2013, ne risque-t-il pas d'être éloigné d'une position véritablement commune au profit d'une position communautaire ?

En définitive...

Autre axiome, l'Homme est destiné sur sa planète à évoluer ou disparaître. S'il doit, comme je l'espère, poursuivre son évolution, il devrait constituer un groupe de plus en plus homogène, conformément aux lois de l'entropie, et, ce, pour un maximum de critères tant physiques que sociaux. En attendant, on appelle cela la mondialisation.

Cette réflexion appelle une dernière question en termes de méthode : *Comment placer l'Homme dans la réflexion sur l'avenir de l'agriculture européenne ?*

Mohamed ELLOUMI

Chercheur tunisien

À propos de la communication de la Commission sur la PAC à l'horizon 2020

Avec mes très sincères remerciements à la Mission Agrobiosciences pour avoir posé une question si pertinente à ce moment précis de l'Histoire de notre Monde.

Le projet de réforme de la PAC en 2013, renforce les orientations de prise en compte des questions environnementales et du changement climatique, tout en cherchant à concilier entre le passage par le marché et le soutien direct au revenu. Tout cela dans l'objectif de renforcer la capacité de l'agriculture européenne à faire face à la concurrence internationale et au changement du contexte global.

Ainsi la dimension internationale de la réforme se limite-t-elle à l'objectif de l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture européenne afin d'améliorer la part de marché de celle-ci. Par contre on ne trouve rien dans cette communication sur le rôle que devrait jouer l'agriculture dans les rapports avec les pays de la région dans une perspective de plus de solidarité entre les agriculteurs et entre les ruraux des deux rives.

Ainsi, alors que les pays de la rive sud de la Méditerranée connaissent des bouleversements profonds avec des révolutions populaires qui remettent en cause non seulement les régimes dictatoriaux, mais aussi les modèles de développement qui leur ont servi de justification économique. De fait ces régimes ont signé des accords d'association qui donnent à l'agriculture une place particulière dans les modèles de développement qui se traduit par la marginalisation du secteur agricole et du monde rural dans son ensemble. Ainsi dans la majorité de ces pays les crises qui ont poussé les populations à se soulever contre les régimes sont les fruits de politiques qui ont marginalisé le secteur agricole et qui ont promu un modèle de développement déséquilibré et extraverti. Dans cette phase de transition vers la démocratie, les pays en question et leurs sociétés rurales ont besoin de politiques agricoles et de développement rural qui apportent un appui aux différentes communautés locales, mais surtout qui leur rendent l'initiative. Ces politiques devraient apporter un cadre d'échange plus équilibré entre les pays et sauvegarder les intérêts des populations les plus vulnérables.

Or l'offre de l'UE pour les pays de la région se focalise à la volonté de pousser à plus de libéralisation des échanges et à son élargissement au niveau des produits agricoles. Ce qui risque d'aggraver la situation sociale et la pression sur les ressources naturelles.

De son côté la réforme de la PAC, propose de renforcer l'appui à l'agriculture des pays de l'Union sous différentes formes. Cette politique risque alors d'aggraver la concurrence des produits européens face à ceux des pays de la rive sud et de remettre en cause les rares acquis de ces dernières.

La conjoncture nous semble au contraire favorable à une approche plus solidaire. Ainsi par exemple la réforme devrait se traduire pour le volet développement rural (pilier 2) par la mise en place d'approches qui favorisent la complémentarité entre le Nord et le Sud de la Méditerranée et favoriser la coopération entre des communautés des deux rives. Cette coopération décentralisée et solidaire peut alors aider les communautés des pays du Sud à construire un modèle de développement innovant et adapté à leur contexte.

Lucien BOURGEOIS

Économiste

La PAC et le sexe des anges

La PAC ne laisse pas indifférent. Pour certains, elle est l'exemple même des freins au dynamisme européen. Elle est un des secteurs témoins de la « vieille Europe ». Pour d'autres, elle est un produit d'exportation. La PAC constituerait le plus beau fleuron de la construction européenne et elle serait un modèle pour les pays en développement qui ont des difficultés pour nourrir une population croissante. Mais le plus étonnant est cette impression d'immobilisme dans les propositions de modification de la PAC dans un contexte complètement bouleversé. La crise économique met en péril la pérennité de l'Euro et l'ensemble de la construction européenne. La crise alimentaire déstabilise les pays du Maghreb et du Moyen Orient situés de l'autre côté de la Méditerranée.

Une certaine forme de mondialisation remise en question par la crise

La crise financière de 2008 a profondément changé le contexte économique. Elle fait apparaître une incertitude croissante sur la valeur des monnaies. Une plus grande incertitude de changes remettrait en cause les avantages de la mondialisation des échanges et la spécialisation internationale du travail. L'UE à 27, qui est pourtant la première puissance économique mondiale, a été frappée de paralysie face à un couple États-Unis et Chine plus réactif. Cette crise a créé, comme aux États-Unis, un accroissement de vingt points de PIB de la dette publique en France et en Allemagne. Elle a même entraîné un

risque de « banqueroute » pour un certain nombre d'États européens avec un risque sur l'avenir de l'Euro. La crise actuelle a aussi pour conséquence de faire augmenter rapidement le chômage. Or la PAC réformée en 1992 repose sur la primauté du marché mondial comme référence pour les prix du marché intérieur. Le revenu des agriculteurs est assuré par des aides directes « découplées » et par l'agrandissement des exploitations agricoles. Comment réaliser cet objectif si l'instabilité des changes s'accroît dans le monde, si la monnaie unique est remise en cause, si les finances publiques sont exsangues et si le chômage croît.

Les fortes augmentations des déficits budgétaires ont fait croître la masse des capitaux disponibles. Face à cela, la concertation des États dans les différentes instances de type G 20 a été insuffisante pour corriger les déséquilibres existants dans les échanges mondiaux et pour empêcher une utilisation spéculative des capitaux disponibles. Pas étonnant qu'on ait assisté à une forte augmentation de la spéculation sur les matières premières et en particulier sur les produits agricoles.

Cette forte volatilité a ravivé les inquiétudes sur la possibilité de nourrir la planète et même provoqué la résurgence de comportements coloniaux avec les achats de terres par des pays riches dans des pays pauvres. Ce phénomène a été accéléré par la crainte de manquer d'énergie qui a conduit certains États à subventionner largement l'utilisation de produits agricoles pour fabriquer de l'énergie. Ces phénomènes ont un effet cumulatif et accélèrent la spéculation sur les produits agricoles.

Les impasses des politiques agricoles dans le monde

Le modèle de ces dernières années était la Nouvelle Zélande et le Brésil. En Nouvelle Zélande, les agriculteurs s'étaient vus supprimer les aides et leur prospérité n'avait fait que croître depuis cette époque! C'était bien la preuve qu'en appliquant une politique libérale pour l'agriculture, on allait pouvoir résoudre les problèmes. Parallèlement le Brésil disposait de terres inexploitées, ce pays pourrait devenir la ferme du monde à l'exemple de la Chine qui en devenait l'atelier industriel. La forte augmentation des prix de 2008 a montré la fragilité de ce schéma. Il suffisait d'une mauvaise moisson en Europe et d'une sécheresse en Australie pour créer l'effervescence. De fait, on s'est aperçu alors que les accidents climatiques

revenaient souvent dans les pays dits exportateurs et que les habitants du Brésil auraient prochainement envie de pouvoir tous manger trois fois par jour! La sécurité alimentaire ridiculisée sur l'autel de la mondialisation redevenait d'actualité.

Fort heureusement pour l'ensemble de la planète, les pays les plus peuplés de l'Asie n'avaient jamais cédé aux sirènes néolibérales. La Chine et l'Inde et la plupart des pays de cette zone avaient gardé jalousement une approche sécuritaire en ce domaine. Mais l'Inde commençait à se sentir obligée de réduire l'action de l'État sur les marchés et la Chine adoptait la stratégie européenne. Elle continuait certes à produire ses céréales mais elle importait de plus en plus de soja.

La crise de 2008 a remis la sécurité des approvisionnements alimentaires en valeur.

La Chine a réagi en modifiant la fiscalité foncière pour améliorer les revenus agricoles et inciter les « paysans » à ne pas venir en villes. L'Inde s'est jointe aux États-Unis pour refuser l'accord de l'OMC en Juillet 2008.

Les États-Unis semblent aussi avoir changé de politique agricole. Il y a eu certes les grandes déclarations du « Fair Act » en 1996. Les agriculteurs seraient désormais livrés aux seules lois du marché. L'expérience a duré deux ans. Les agriculteurs ont alors bénéficié des aides découplées et des prix élevés. Mais dès que les prix ont baissé, ils ont demandé et obtenu des aides « exceptionnelles ». Le Gouvernement a eu la sagesse cependant de ne plus découpler les aides par rapport aux prix de marché en les

rendant « contra cycliques ». Le Gouvernement a aussi proposé des formules d'assurance pour régulariser la recette des agriculteurs. Mais l'État subventionne ce type d'assurance à 50 %.

Mais surtout, le grand changement date de Septembre 2001. Les États-Unis ont fait monter en puissance leur programme de fabrication d'éthanol à partir du maïs. La part de la production passe de 5 % avant 2001 à 10 % en 2003, 20 % en 2007 et 40 % maintenant. Cette utilisation industrielle a pour effet de développer la demande. De fait, on assiste à un changement complet de stratégie. Hier, la régulation se faisait par la demande extérieure et la concurrence faisait baisser les prix. Actuellement, les États-Unis subventionnent une utilisation intérieure. C'est en quelque sorte une relance keynésienne par un soutien public à la consommation. À la différence du stockage public de la période précédente, on ne risque plus de faire baisser les prix au moment où l'on ressort les stocks. Qui plus est, les États-Unis ont aussi très fortement augmenté une autre sorte de demande keynésienne, l'aide alimentaire aux Américains les plus pauvres. Ce programme concerne désormais 40 millions de personnes et coûte 100 milliards de dollars. On assiste donc à une explosion considérable des dépenses publiques dans ce pays. Au total, le coût budgétaire est désormais le double de la dépense européenne.

Par ailleurs les pays d'Afrique du Nord et l'Égypte connaissent aussi une impasse alimentaire. Sous l'impulsion des politiques structurelles du FMI, la cause était entendue. Ces pays ne pouvaient pas assurer leur sécurité alimentaire et devaient se spécialiser sur le tourisme. Mais leurs importations alimentaires n'ont cessé d'augmenter. Le coût est devenu insupportable pour l'équilibre de la balance commerciale et pour le pouvoir d'achat des consommateurs. Pendant la crise de 2008, ces pays ont mis en place des politiques de subvention pour les produits alimentaires de grande nécessité. Cela a eu un coût budgétaire important. Mais en 2011, la situation a explosé en Tunisie, en Lybie, en Égypte et en Syrie. La sécurité alimentaire sera au centre des débats de la reconstruction économique de ces pays.

L'étrange mutisme de l'Union européenne

Dans ce contexte de crise, la seule chose qui ne change pas est la position de la Commission européenne. Il avait été décidé en 2003 que le principal objectif de la

politique agricole serait environnemental. Voulait-on dire que l'Europe changerait de politique énergétique, que, crise aidant, on aurait décidé de relancer la croissance par des investissements dans les nouvelles technologies de la sobriété énergétique? Une observation attentive des principales villes européennes montre qu'on est encore loin de changer nos habitudes. Il y a encore des encombrements dans la journée et des illuminations pendant la nuit et le bilan kilométrique des produits ne cesse de s'allonger.

Les propositions présentées par la Commission en Novembre 2010 restent dans la droite ligne des décisions de 2003. La crise de 2008 n'est pas prise en compte. La philosophie agricole ne change pas. La production agricole pour l'alimentation n'est pas indispensable. Il y a de nombreux pays qui ne demandent pas mieux que de nous approvisionner. Il faut continuer à restructurer les exploitations existantes pour qu'elles soient plus compétitives et il faut surtout contribuer à embellir l'espace. Il y a certes quelques propositions pour plafonner les aides et pour encourager les petites exploitations mais on sait d'avance qu'elles n'ont aucune chance de passer. Les aides actuelles sont en fait des aides à l'agrandissement et à la diminution de l'emploi. Moins l'agriculture emploie plus les aides sont importantes. Ramenées au nombre des actifs, elles sont de 350 € par emploi agricole en Roumanie et de 17 000 au Danemark! En France par exemple elles sont de 6 000 € pour un actif de Dordogne et de 30 000 € pour un actif en Eure et Loir. Mais c'est surtout sur l'aide alimentaire que la divergence

est la plus grande. L'UE n'avait pas mis en place des programmes importants pour aider les plus démunis. Il n'y a pas de programmes d'État. La seule mesure antérieure était la possibilité de reventes de stocks d'intervention à prix réduits pour les associations qui se chargent de ce travail. La disparition des stocks avait déjà réduit les disponibilités depuis quelques années. Mais sur plainte de l'Allemagne et la Suède, le budget alloué qui était déjà infime par rapport aux États-Unis pourrait passer de 500 millions à 100!

Dans une récente réunion du G 20 sur l'agriculture, l'UE a promis de lutter contre la volatilité des prix agricoles. On aimerait que cette volonté se concrétise par une vraie taxation des flux financiers et surtout par la constitution de stocks régulateurs.

La Tunisie et l'Egypte sont à nos portes. L'UE semble se replier dans un univers à part. Il y a le feu dans un grand nombre d'endroits dans le monde. Cela concerne l'alimentation. L'UE avait su prendre ce problème à bras-le-corps après la guerre. Difficile de comprendre cette attitude qui fait penser aux discussions « byzantines » sur le sexe des anges pendant le siège de Constantinople. Cela a provoqué l'effondrement de ce très brillant Empire et la coupure de la Méditerranée. C'était curieusement l'époque ou la non moins brillante civilisation chinoise se repliait sur elle-même. Il est curieux que dans une situation actuelle radicalement contraire avec l'ouverture de la Chine, l'Europe soit absente des grands enjeux mondiaux.

Jean-Luc BENNAHMIA

Député européen

Le monde rural ne fait pas de bruit. Il encaisse, fait front devant la conjugaison des défis structurels et les mauvaises surprises conjoncturelles. C'est d'autant plus vrai lors de ces derniers mois qui furent remarquablement laborieux notamment pour les agriculteurs dont il faudrait plus saluer le courage. Yo-yo sur les prix céréaliers, effondrement des prix du lait, manque de chance sur la pluviométrie, autant dire que le rapport du 27 juin dernier, alarmant sur le caractère totalement disproportionné des marges réalisées par une poignée de grands distributeurs, participe tristement à l'agacement bien légitime de l'ensemble du secteur.

Avec 2014-2020 comme nouvel horizon, et ceci 40 ans après le début de la grande aventure européenne que constitue la Politique Agricole Commune, la France, dans le sillon de l'Europe, a rendez-vous avec ses agriculteurs. Les décisions doivent être actées fin 2011, début 2012, c'est-à-dire maintenant.

Gardons à l'esprit qu'elles seront décisives. L'agriculture, telle une centrifugeuse, fixe en effet l'ensemble de l'activité, des services publics que sont l'école ou encore la poste en passant par l'artisanat et le commerce de ces zones.

Or, il ne sert à rien de se voiler la face sur l'état de santé du secteur agricole, les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Près de 40 % des agriculteurs français vivent avec un revenu inférieur au SMIC, dont plus d'un quart subsiste au-dessous du seuil de pauvreté. Rien de surprenant donc à observer l'hémorragie continue du nombre d'exploitations sur notre territoire (leur nombre diminue de 3 % annuellement depuis plus de 10 ans.)

Et pourtant, l'agriculture aujourd'hui, exactement comme hier, est un pilier pour l'avenir. Il ne s'agit pas de vendre des rêves chimériques ou des lendemains qui chantent, l'enjeu est de concrétiser le changement dans des actes et la prise en compte d'une réelle réorientation des moyens vers plus de justice, d'équité et surtout de bon sens.

Oui, l'exportation notamment vers nos partenaires européens, c'est possible, mais la grande priorité, l'objectif substantiel, c'est toujours l'autosuffisance alimentaire de nos territoires.

À la dernière session parlementaire de juillet, le Parlement européen a su donner le ton. L'élargissement de l'Europe, les tensions budgétaires et les difficultés persistantes d'un nombre considérable d'agriculteurs à sortir la tête de l'eau, exigent de la justice, de l'équité entre les pays, entre les filières et entre les modes de production.

Deuxième chantier, la fin du laxisme, de la passivité et de la non-assistance aux agriculteurs sur les marchés financiers internationaux. Spéculer sur des titres boursiers, c'est souvent cynique, spéculer sur les prix alimentaires c'est carrément criminel (voir les émeutes de la faim). En Europe, cela doit s'accompagner d'un changement radical sur la vision et le rôle de l'agriculture dans le commerce international. La négociation en cours avec le Mercosur est un test qui nous engage à une extrême vigilance. La réciprocité ce n'est pas qu'un mot et le modèle agricole européen n'est pas qu'une formule. Il s'agit de passer de la parole aux actes et ne pas laisser les agriculteurs européens être les seuls à respecter des normes dont on exempte avec bienveillance les fermes multinationales d'autres pays.

Troisième piste. Quelques semaines après la fausse-vraie mise au pilori du concombre espagnol, les graves implications dues aux graines germées égyptiennes font figure de piqûres de rappel sur la nécessité de développer une agriculture de qualité. Face aux OGM, farines animales, et hormones, l'Europe peut faire au contraire le choix d'une agriculture diversifiée de proximité et des indications géographiques. Au passage, la France accuse toujours un retard considérable sur le pourcentage de surface BIO qui peine à atteindre chez nous les 2 % contre plus de 10 % en Autriche ou en Italie.

Il en est de même pour les énergies renouvelables qui restent en dépit des annonces le parent pauvre de notre politique. Localement, la méthanisation, les énergies éoliennes, les huiles végétales, la biomasse... peuvent constituer un apport non négligeable de revenus. Encore faut-il s'en donner les moyens et se lancer courageusement vers un mix énergétique.

Tout ça ramassé, c'est le niveau d'emploi qui doit être l'alpha et l'oméga de nos efforts. Alors que les agriculteurs représentent encore 3 % de la population active en France, l'agriculture dans cette décennie qui s'ouvre est une source indispensable d'emploi et une précieuse garantie de l'aménagement de notre territoire. Les semaines et les mois qui viennent doivent nous conduire à des initiatives fortes et à la mesure des enjeux. Le chapitre agricole ne peut se satisfaire d'un simple passage de courtoisie annuel au salon de l'agriculture. Ruraux et agriculteurs ne sont pas dupes. Lançons enfin le débat !

Jean-Pierre TILLON

Directeur Scientifique d'InVivo

Commentaire sur la PAC à l'horizon 2020

1 – Les contraintes qu'impose le qualificatif « Commune » à une Politique agricole Européenne limitent, de fait, les ambitions d'un texte de cadrage destiné, avant tout, à recueillir un large consensus auprès des 27 États membres. À cet égard, le document, qui rappelle en introduction la nécessité d'une « Politique Agricole Commune » dans la dynamique européenne, réalise un exercice de transition entre la situation qui prévaut aujourd'hui et les évolutions souhaitables à moyen et long terme. Il reprend les constats devenus aujourd'hui des lieux communs : produire plus et mieux, veiller à l'équilibre des territoires, tenir compte des évolutions sociétales, respecter les contraintes budgétaires. Rien que de très classique...

Prolonger le discours en parlant d'une Politique Agricole et Alimentaire Commune aurait créé une véritable et ouvert d'autres perspectives sur une activité qui ne se réduit plus à sa fonction productrice, que ce soit à des fins alimentaires ou non alimentaires. La préoccupation alimentaire, avec ses aspects qualitatifs et quantitatifs constitue un enjeu global majeur qu'il serait opportun d'identifier d'abord, d'intégrer ensuite, dans une Politique Commune de l'Alimentation et du Cadre de Vie.

2 – Comme les constructions technocratiques que génèrent les Institutions, cette 1^{re} communication met l'accent sur les instruments d'intervention et limite, de

fait, le débat à la pertinence de ces instruments.

Il est difficile pour les intéressés, et notamment les agriculteurs, de ne pas déterminer leurs positions en fonction de ces outils et de l'idée qu'ils en ont (exemple de la suppression des quotas laitiers), alors que le débat sur les orientations, qui devrait impliquer toutes les composantes de la Société Européenne, n'a même pas été engagé. Le retrait des propositions du Ministère de l'Environnement, élaborées avec un panel d'ONG, sur la future PAC est caractéristique de cette exclusivité revendiquée par les Institutions agricoles. La légitimité de la PAC en est amoindrie et la perspective d'en faire un véritable ciment de l'Unité Européenne encore repoussée.

3 – Les options proposées ne sont pas vraiment soumises au choix des Instances.

Elles ne font que reprendre l'évolution de la problématique agricole européenne vue par les experts et décrite dans l'introduction selon laquelle la situation actuelle (option n°1) n'est plus gérable et que, pour aller vers le souhait d'une majorité d'Européens (Option n°3), nous devons passer par un palier intermédiaire (Option n°2). En réalité le choix est déjà fait : ce sera l'Option n°2.

Jean-Pierre TILLON

Directeur scientifique d'InVivo

Didier CHRISTIN

Ingénieur-doctorant, Sol et Civilisation

L'agriculture peut-elle être un bien public ?

Au regard des économistes, l'Agriculture apparaît comme une chimère. Considérée comme une activité de production parmi d'autres, il n'est plus que le modèle « marché » pour orienter son devenir dans les nations développées. Mais lorsqu'on appréhende ses fonctionnalités multiples, les bénéfices liés aux activités d'agriculture et d'élevage ne sont pas toutes éligibles au régime marchand. L'ambiguïté de cette double position est encore plus manifeste lorsque le destin de l'Agriculture se trouve mis au Débat Public.

Avec le concept de « Bien Public » certains gestionnaires introduisent la question sur un autre terrain dont le périmètre est cerné par les notions d'excluabilité / exclusivité d'une part, de rivalité d'autre part. Est dit excluable un bien dont la jouissance par l'un n'exclue pas la jouissance par l'autre; est qualifié de rival un bien (ou un service) dont l'usage par l'un n'entame pas l'usage par l'autre. Dans le tableau à quatre cases que compose le croisement de ces deux notions selon les modalités oui / non, un « Bien Public » correspond à une modalité non excluable / non rival.

	Excluabilité	Non-excluabilité
Rivalité	Biens privés (meuble, maison, voiture...)	Biens communs ou ressources à gestion partagée (eau, forêt, ressources marines...)
Non-rivalité	Biens de club ou biens à péage (autoroute à péage, chaîne cryptée...)	Biens publics (air, santé, éclairage public, climat...)

Ludovic VIEVARD : « Biens publics mondiaux (BPM), biens communs (CPR) : 2 notions émergentes concurrentes ? » d'après Didier CHRISTIN (Thèse) « Les cahiers de la Recherche », Sol et Civilisation n°1, p 69, 2011.

Ainsi la floraison d'un verger ou un troupeau de tarines à l'alpage que l'on contemple peuvent être considérés comme des biens publics. Cette contribution, non rémunérée par le marché, à la production d'un agrément (aménité) justifie, pour certains, une rétribution des bénéficiaires par la collectivité. Selon cette définition, considérer l'Agriculture parmi les fournisseurs de Biens Publics n'est pas déraisonnable.

Mais assimiler l'agriculture dans son ensemble à un Bien Public est-il réaliste? Le bien Commun est celui qui est attaché à une communauté et qui en écarte donc

ceux qui n'en font pas partie: la production de céréales est réservée à ceux qui ont accès à une terre arable; la production laitière à ceux qui ont un quota... Une grande part de l'Agriculture, parce qu'elle est attachée au bénéfice des seuls agriculteurs, relève de cette catégorie. Ceux qui ont un contrat de fourniture exclusive avec un biscuitier qui valorise la biodiversité, accèdent et participent à la fourniture d'un « bien de club » accessible en quantité limitée à ceux qui acceptent les clauses du contrat. L'Agriculture Biologique n'est pas loin... Et puis existe le territoire privé qu'il n'est pas besoin de décrire. L'Agriculteur qui vise la performance à tout prix dans le but de retirer un profit maximal est-il éligible à une autre interprétation ?

Finalement, au travers de chaque acte agricole c'est l'ensemble de ces biens qui est produit. Ne vouloir prendre en charge ou ne financer que certains d'entre eux, choix politique parfaitement légitime, c'est prendre le risque de la dégradation des autres dimensions en jeu... et peut être à terme de l'activité agricole dans son ensemble. Permettre, en s'appuyant sur le concept de « biens publics », la meilleure prise en charge des multiples dimensions attachées à l'activité agricole peut donc apparaître comme une avancée. Pourtant, la notion de « bien public » est elle-même ambiguë et renvoie à d'autres questions. Un bien public existe-t-il en soi? Peut-il se confondre avec l'intérêt général qui légitimerait alors un financement public? Sa prise en charge est-elle compatible avec les autres biens produits par l'agriculture? Si oui à quelles conditions? Ainsi, le principe consistant à introduire la notion de Bien Publics dans la nouvelle PAC ne dispense pas d'une réflexion préalable sur les diverses catégories de fournitures des activités d'agriculture et d'élevage à la société. Quoique complexe, cet exercice est le seul qui convienne à délimiter la responsabilité des acteurs et la légitimité des aides publiques. C'est probablement la condition préalable d'une controverse (« disputatio ») utile sur le devenir de l'Agriculture et les perspectives qui sont offertes aux jeunes et futurs agriculteurs. La PAC peut-elle, aux niveaux national et européen, mais aussi territoire par territoire, favoriser la mise en place des conditions et des moyens permettant un tel débat et susciter par là même une réelle prise de conscience.

André-Philippe LEMAIRE

Le débat sur l'avenir de la PAC et sa réforme me semble devoir s'étendre sur 4 champs thématiques :

- Assurer de façon fiable, autant quantitativement que qualitativement, une alimentation saine à l'ensemble de la population européenne tout en préservant l'environnement et en anticipant sur les proches défis bio-climatiques que nous allons devoir relever : la réduction inéluctable du territoire agricole utile, les perturbations climatiques et leurs effets sur les ressources biologiques et la biodiversité ne doivent pas être éludées s'agissant d'une réflexion prospective pour une PAC à moyen voire long terme.
- Gérer l'espace rural européen de façon efficace, responsable et durable, en valorisant ses potentialités sans le sanctuariser : il paraît indispensable par exemple que les zones mono-productives par nature comme les zones de montagne et de marais soient le domaine réservé des productions animales tant qu'elles peuvent satisfaire quantitativement et qualitativement aux besoins des populations ; il en est de même pour la zonation de la production du maïs compte tenu de l'indispensable gestion économe de l'eau qui s'impose à tous.
- Participer activement et efficacement aux échanges mondiaux et à la couverture des besoins mondiaux sur la base de critères d'abord éthiques, en développant des stratégies de lutte contre les mécanismes spéculatifs et de développement du commerce équitable : le commerce mondial des denrées alimentaires, au moins de première nécessité, exige, pour ne pas sombrer dans le mercantilisme le plus préjudiciable aux populations les plus fragiles, et donc le plus condamnable, des dispositifs internationaux étatiques ou supra-étatiques de régulation et de contrôle.
- Intégrer définitivement la PAC dans un ensemble cohérent de moyens et d'instruments mis en œuvre au niveau communautaire pour le progrès économique et social de l'ensemble des composantes de la société européenne : à l'heure des grands enjeux mondiaux et de la lutte contre toutes les précarités on ne peut envisager de traiter l'Agriculture comme un objet spécifique distinct, ayant ses propres règles, bien qu'il faille souligner sa particularité fondamentale, la dépendance profonde et décisive aux aléas climatiques (mais que d'autres activités connaissent aussi, en premier l'activité touristique).

Après la lecture approfondie du texte de la Commission Européenne, je me permettrai deux commentaires :

- Même si la PAC est l'objet naturel de ce texte, son découplage vis-à-vis des autres grandes politiques européennes, donc des autres grands enjeux de la réussite communautaire (industrialisation, recherche-innovation, formation initiale et continuée, accès à l'emploi, etc.) m'inquiète (voire remarque dans le 4^e champ de réflexion).
- Pour cette raison le texte laisse totalement de côté l'indispensable questionnement sur la répartition budgétaire entre les différentes politiques à mener alors que nous vivons une crise durable et qu'il paraît alors surprenant de considérer que les enveloppes budgétaires, dans ce contexte, puissent rester intangibles et soient simplement reconduites : le nombre de « piliers » ou de « colonnes » me semble bien moins important que la réussite globale de la politique économique, sociale et environnementale de l'Europe car l'avenir de l'Agriculture en dépend.

Mieux que des réflexions ou des propositions qui rassurent, l'Europe a besoin de décisions qui assurent son avenir.

Alain CANET et Bruno SIRVEN

Arbre et Paysage 32

Arbre champêtre et « agroforesteries » : une solution-clé pour optimiser et diversifier agro systèmes et agro productions.

Agriculture et Environnement, un divorce contre-nature et totalement improductif

Pourquoi envisager l'agriculture sous l'angle simpliste d'une confrontation entre Nature et Culture, Ecologie et Economie, « production » et « protection » ? Le monde de l'agriculture et celui de l'environnement n'ont aucunement besoin de s'opposer pour exister, et doivent désormais conjuguer leurs savoirs et leurs pratiques.

Bon nombre de nos agricultures sont héritées d'un système agro-sylvo-pastoral, basé sur un principe de complémentarité et de diversification des productions. Ce modèle a permis de développer l'« agrobiodiversité », mais aussi de complexifier l'espace agricole par l'aménagement d'éléments fixes, dont l'arbre champêtre sous toutes ses formes. L'arbre participait pleinement à cette diversification, car il était directement intégré au système de production.

Aujourd'hui il ne s'agit pas de reproduire ce schéma, mais de le transcender car nous savons qu'il est possible non seulement de s'en inspirer, mais encore de l'optimiser. C'est ce que démonte l'agroforesterie : il est possible d'aménager et de gérer l'espace agricole en combinant des objectifs de diversité, de productivité, et de durabilité...

L'arbre, outil transversal, et porte-drapeau d'une écologisation de l'agriculture

L'arbre champêtre est le grand perdant de cette lutte, alors qu'il est paradoxalement, à la fois le symbole et le meilleur agent d'une inévitable réconciliation. Il a déserté la campagne, ce qui a permis de révéler par défaut les innombrables services qu'il est capable de rendre. Idéalement placé à l'interface d'un double enjeu de productivité des agro systèmes et de protection des ressources naturelles, l'arbre mérite de revenir au cœur de la pensée et des pratiques agronomiques, au cœur des espaces agricoles.

Ressource sous exploitée, l'arbre représente un potentiel de développement et de valorisation considérable : les techniques simples et très peu coûteuses de plantation mais surtout de régénération, offrent d'énormes possibilités de « réarbement ».

Peu à peu l'arbre retrouve sa légitimité, et s'avère être un outil efficace et pertinent car complètement transversal et polyvalent. La recherche et le développement récents de l'agroforesterie, la prise en compte de l'arbre dans la conditionnalité et dans la production agricole elle-même (mesure 222 du PDRH) sont des signaux prometteurs et annonciateurs d'un renouveau qui ne peut que s'amplifier.

Samuel FERET

Vers une agriculture plus verte? Petit nuancier du « verdissement » de la PAC

La communication de la Commission du 18 novembre 2010 sur la PAC à l'horizon 2020 détaille une série de propositions portant sur la justification des paiements directs du 1^{er} pilier. Parmi elles, figure notamment l'introduction d'une composante écologique matérialisée par quatre mesures citées à titre d'exemples: rotations culturales, prairies permanentes, couvert végétal et gel environnemental. Rapidement, l'idée selon laquelle après 2013, la PAC serait verte ou ne serait pas, a été largement médiatisée. Toutefois, l'épaisseur de la « couche verte » souhaitée varierait selon les objectifs recherchés par les différentes parties prenantes, dès lors qu'il peut s'agir entre autres de: 1- mieux légitimer les paiements directs de la PAC, 2- sécuriser le taux de retour budgétaire dans certains États membres (EM) et /ou 3- renouveler les modalités d'intégration de l'environnement dans la PAC. Comment le « verdissement » de la PAC parle-t-il aux oreilles des parties prenantes du débat et de la décision?

Les ministres de l'agriculture divisés sur le sujet

Les promoteurs du verdissement arguent de la nécessaire relégitimation des aides du 1^{er} pilier pour justifier la continuation des dépenses de la PAC. Toutefois cette question se cristallise plus dans certaines EM – comme la France – qui ont conservé un régime de paiement unique basé sur les références individuelles historiques dont la distribution demeure inéquitable entre agriculteurs. À l'inverse, les EM qui ont opté dès 2005 pour une redistribution progressive des aides sur une base régionalisée ou mutualisée d'ici à 2013, ne comprennent pas les avantages du « verdissement » proposé par la Commission. À l'instar de l'Allemagne qui se demande pourquoi créer un nouveau dispositif perçu comme complexe – alors qu'il suffirait selon elle d'améliorer les instruments actuels que sont la conditionnalité et les Mesures agroenvironnementales.

De ce débat, le conseil des ministres de l'agriculture du **24 janvier 2011** concluait: « *Certaines délégations ont souscrit à la suggestion de la Commission de faire du premier pilier la principale composante écologique de la PAC, tandis que d'autres ont indiqué préférer que les mesures environnementales relèvent du second pilier et du développement rural* ». Plus récemment, les conclusions de la présidence hongroise du **17 mars** – 7 EM dont le

Royaume-Uni et la Suède ayant refusé ces conclusions au nom du conseil –, ont rappelé « *que la PAC inclut déjà des éléments écologiques significatifs et soutient le concept de verdissement de la PAC à l'horizon 2020; souligne que tout verdissement supplémentaire devrait être simple et d'un bon rapport coût-efficacité, devrait éviter tout chevauchement entre les piliers et doit être basé sur l'expérience des mesures vertes de la PAC actuelle* ».

Quatre manières de concevoir le « verdissement » dans la PAC

Deux premières options soutiennent l'approche de la Commission, afin de relégitimer les dépenses du 1^{er} pilier:

- 1- La convergence des standards environnementaux au titre de la conditionnalité (ERMG, BCAA) entre les 27 États-membres et la simplification des démarches administratives. Cette approche défendue par le **ministre français de l'agriculture** et soutenue par la FNSEA n'induisant aucune redistribution des aides du 1^{er} pilier, vise aussi à optimiser le taux de retour budgétaire.
- 2- Le ciblage d'une part significative des paiements directs du 1^{er} pilier (au moins 50 %) sur les types d'agriculture importants pour la protection et le maintien de l'environnement (agriculture biologique, agriculture à haute valeur naturelle, zones Natura 2000...). Cette approche est défendue par les **ONG européennes d'agro-environnement**.

Deux autres options refusent l'approche de la Commission pour préférer un « verdissement » par le 2nd pilier:

- 3- Le renforcement des mesures agro-environnementales par un transfert financier plus important du 1^{er} pilier (FEAGA) vers la politique de développement rural (FEADER). Cette approche est notamment défendue par le Royaume-Uni qui considère que le 1^{er} pilier de la PAC n'a aucun avenir, le pays soutenant par ailleurs une forte baisse des dépenses agricoles.
- 4- L'obligation de choisir au moins deux mesures « vertes » dans le 2nd pilier pour recevoir les paiements directs du 1^{er} pilier. Cette approche « catalogue » défendue par le député européen **Albert Dess** – mais surtout contestée à l'intérieur du Parlement- vise à faire supporter le co-financement du verdissement par une modulation supplémentaire et par les États membres.

Marc GAUCHEE

Essayiste

Sur un aspect de la communication de la Commission : qui va payer la gestion des risques ?

En ce qui concerne le second pilier de la politique agricole commune (PAC), la communication de la Commission européenne innove : « *En outre, il convient d'inclure un ensemble d'outils de gestion des risques afin de gérer plus efficacement les aléas de revenu et la volatilité du marché, qui limitent la capacité d'investissement du secteur agricole pour rester compétitif* » (p13)

La première question qui vient à l'esprit est : que restera-t-il du développement rural si ces « outils de gestion des risques » figurent sur le second pilier de la PAC ?

Car, dans un contexte de forte « contrainte » budgétaire, il y a une forte probabilité que ces « outils » absorbent une part significative du budget alloué aux autres objectifs du second pilier. Le gâteau budgétaire restant constant, il faudra tailler dans les autres dépenses pour procéder à des redéploiements.

Ensuite, existera-t-il un risque d'effet de yoyo, c'est-à-dire de besoins de crédits qui suivent les variations des risques ? En ce cas, quelle crédibilité aura la stratégie de développement rural cogérée par les États et les régions et que restera-t-il, par exemple, des engagements pluriannuels sur les mesures agro-environnementales quand les risques souvent imprévisibles, tant dans leur fréquence que dans leur ampleur, se transformeront en crises bien réelles ?

Les marchés agricoles ont déjà à supporter les conséquences de mauvaises récoltes, du changement climatique, ils ont aussi, depuis peu, à supporter le jeu de la finance mondiale qui s'enrichit en spéculant sur les nations solvables au détriment de la faim des autres. Autant d'éléments de contexte qui rendent les prévisions mal assurées et viennent donc saper le fondement même de planification sur 7 ans – la durée d'un programme – des crédits européens au service d'une stratégie de développement rural.

Enfin, le second pilier est cofinancé. Ce qui signifie que chaque euro européen dépensé devra avoir une contrepartie en euro national. Quel État et quelles régions sont prêts à mobiliser des crédits et ont des moyens suffisants et disponibles pour assumer de façon crédible la « gestion des risques » ?

Une solution consisterait à inscrire les outils de gestion des risques sur le premier pilier dans la mesure où ce premier pilier serait organisé à l'américaine, avec des contrats cycliques : moins de subventions quand le marché est haut et plus quand le marché est bas.

Une autre solution consisterait à débaptiser le « second » en « deuxième » pilier et à créer un troisième pilier dédié à ces outils de gestion des risques avec un budget européen. Mais, pour cela, il faudrait oser remettre en cause le cadre agricole de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), partager une ambition européenne et une vision politique qui ne prendrait pas comme modèle le sauvetage des banques et ne préparerait donc pas le sauvetage des assureurs... avant celui des agriculteurs.

Gérard RASS

Secrétaire général de l'Association pour une agriculture durable (APAD)

Nature ou Culture ? Quelle PAC pour l'UE, quelle UE dans le Monde ?

La sécurité alimentaire dépend de la Nature ou de la Culture

« En s'asseyant à la table des négociations, devant l'urgence de la situation alimentaire, les dirigeants chinois, africains et indiens demandent à leurs homologues européens s'ils n'ont pas quelques stocks à revendre. La réponse se perdit dans l'écho des silos vides... Pas d'aides, pas d'échanges possibles, pas de développement ! Et bientôt l'affrontement ! L'Europe, ayant choisi de privilégier une « agriculture nature » allait disparaître sous un seul aléa : celui du climat... »

C'est l'introduction du roman catastrophe relatant une Politique Agricole Commune mal réformée. Le débat est posé. L'Europe fera-t-elle face à ses responsabilités ?

La zone la plus riche du monde pourrait bien être dans l'incapacité d'aider à sécuriser le développement économique, environnemental et social de pays puissants mais moins favorisés.

Le développement qui conditionne la Paix des sociétés, est depuis toujours limité par leurs capacités à se nourrir. Ventre affamé n'a pas d'oreille ! Les responsables Européens, avec la PAC devront faire le bon choix et arbitrer en responsabilité entre Nature et Culture.

Agriculture et Nature

En réduisant l'agriculture aux capacités de la Nature, c'est accepter de prendre ce qu'elle nous donne et nous condamne à la réactivité. C'est accepter les limites imposées, et dépendre des aléas de la sécheresse, des inondations, du gel, de la grêle, et des épizooties. C'est se résoudre à gérer, bon an, mal an, des besoins en suivant à la lettre les recommandations de Joseph au Pharaon. Les 7 vaches du Nil seront à nouveau d'actualité. Le potentiel de la Nature étant limité, la gérer conduit à l'exploiter, à en être dépendant et accepter le risque de manquer. Certaines visions et recommandations préconisent de s'adapter à une telle « agriculture-nature ». En désengageant le budget européen, en subventionnant des choix individualistes et aléatoires, en ayant des stratégies dispersées, en se soumettant aux caprices du climat, il se pourrait bien que les choix d'une minorité ne mettent en jeu la paix d'une majorité.

Agriculture et Culture

En toute responsabilité, faire que la Culture enrichisse les systèmes de production, c'est élever l'agriculture à un tout autre potentiel que celui limité à l'offre de la Nature. Recourir à la Culture, c'est élever les Savoirs et les Savoir-faire pour repousser les limites existantes. Cultiver : c'est maîtriser. Cultiver : c'est améliorer l'offre de la Nature. Cultiver impose d'être libre et responsable de ses choix, d'être proactif pour maîtriser et agir.

À la veille de tous les dangers, qui voudrait risquer sa sécurité liée à une politique dispersée qui aurait pour conséquences de réduire la souveraineté alimentaire et énergétique aux seules limites offertes par la Nature, ou bien encore par les conséquences d'une exploitation non maîtrisée des ressources et des milieux, par et au profit des plus favorisés ?

Des paradigmes qui doivent évoluer : passer de la Nature à la Culture

Successivement, le paradigme de la Nature et le paradigme de l'Exploitation ont vécu : les limites de la planète s'imposent et imposeront le paradigme de la Durabilité : fruit de l'Intelligence et du Savoir. La Politique Agricole Commune n'aurait-elle plus de rôle à jouer ?

La Durabilité impose la responsabilité

La Durabilité est affaire de Responsabilité et de Résultats : face aux débats, il s'agit de sortir de l'exploitation pour entrer dans l'art de « cultiver » afin de produire et de préserver les ressources non renouvelables pour satisfaire au mieux les besoins d'une population encore croissante.

Les valeurs par la responsabilité

S'il s'agit de Responsabilité, les politiques publiques devront poser la question des valeurs, qu'il faudra définir et hiérarchiser, sans privilégier entre besoins existentiels ou sociétaux : quantitatifs, ou qualitatifs, dans le respect des questions de viabilité, d'équité et de qualité de vie pour le plus grand nombre, avec le devoir de toujours permettre de repousser les limites des possibles.

Les valeurs de la production

La création de valeurs consistera à produire beaucoup avec moins de moyens : moins de capitaux, moins de main-d'œuvre mais plus qualitative, moins de ressources : peu

d'eau, peu d'acier, peu de pétrole, peu de terre, peu ou pas d'engrais : la potasse et le phosphore seront bientôt épuisés. Demain, mais c'est déjà aujourd'hui, il faudra produire plus, avec moins de ressources, donc autrement.

La ressource de la Culture pour copier, Cultiver et Mesurer

Pour ce faire il faut copier la nature et recourir au savoir pour cultiver sans dégrader. Les plantes sont l'énergie de la terre qui, par la séquestration du carbone dans le processus de la photosynthèse, construisent la fertilité des sols. Des sols couverts toute l'année, non perturbés, avec un rendement de biomasse et un recyclage optimisés : voilà sans doute le secret du paradigme d'une production agricole Durable apte au dépassement des limites de la Nature connues à ce jour.

Les résultats pionniers disponibles permettent de constater la production de services écologiques associés : puits de carbone mesurés, biodiversité augmentée, intrants recyclés, eau épurée, paysages restaurés...

Les Résultats obtenus doivent être « évalués » pour permettre d'« évoluer ». Des outils pour mesurer les résultats sont aujourd'hui disponibles, les cultivateurs sont aptes à les utiliser et à assumer leurs responsabilités à la condition qu'ils aient accès au « Savoir » pour « Progresser ».

Une PAC réformée...

Dans cet esprit, la PAC doit contribuer à « l'Agri-Culture » en élaborant une politique qui donne aux producteurs agricoles les moyens de cultiver, pour assumer la responsabilité de s'inscrire dans une démarche de progrès, pour « produire plus, mieux et avec moins ». Ils devront avoir accès à la formation, l'information, à la diffusion des expériences accumulées, que la recherche doit améliorer pour structurer les productions, les stockages et transformation des commodités, pour valoriser toute les productions afin d'en partager les valeurs réalisées.

... Pour faire face à ses responsabilités

Un continent doté des paysages les plus variés, des plus grandes capacités de production, le moins impacté par les aléas climatiques et si mal cultivé pourrait ne pas assumer ses devoirs de solidarité dans un partage global des ressources et des productions ce qui occasionnerait de lourds contentieux en termes de responsabilités.

Il ne faudra pas manquer de courage pour réformer une PAC qui devra aider les producteurs à changer. Pour les encourager, il faudra mesurer les résultats de la production, les moyens nécessaires et les services écologiques rendus en assurant un niveau de primes pour la phase de conversion, en récompensant et en encourageant le travail bien fait dans le respect des trois piliers de la Durabilité qui engage la responsabilité sociale économique et environnementale pour chaque acteur de la société.

Une PAC réformée qui « évalue » pour « évoluer », qui donne accès au « savoir » nécessaire pour « progresser » donnerait sérénité et confiance à chaque citoyen.

L'Europe saura t elle prendre ses responsabilités et les assumer? Les agriculteurs seraient prêts à relever le défi !

Jacques LOYAT

Ingénieur agronome et économiste

Une PAC pour quel modèle de développement ?

Un *modèle de développement* désigne l'ensemble des grands choix techniques et économiques qui déterminent l'évolution du secteur agricole. Comment caractériser les modèles de développement générés par la PAC et quels enseignements en tirer pour les réformes en cours ?

Le modèle de la PAC des origines : l'agriculture familiale intensive. Le modèle repose sur des exploitations familiales, protégées par la préférence communautaire et des prix garantis élevés. L'offre n'étant pas contrainte par la demande en raison des mécanismes d'intervention, l'effort porte sur la productivité par l'amélioration des techniques et le progrès génétique. Ce modèle devient la référence économique et idéologique (le club des 100 quintaux!).

Les réformes successives de la PAC : une fissure dans le modèle d'origine. L'intensification et la spécialisation des systèmes de production se poursuivent, dans un contexte où la préférence communautaire commence à être remise en question et où les préoccupations en termes d'environnement, de qualité, de bien-être animal, de santé et de sécurité alimentaire, prennent une place grandissante. Les réformes, dérégulation et découplage, ne freinent pas en soi la course au productivisme, mais la rendent plus difficile, donc plus sélective. Elles ne remettent pas en cause la répartition très inégale des aides.

L'agriculture est polarisée entre deux modèles de développement. Le premier correspond à une agriculture intensive qui fournit des produits de base, standard, et qui a largement bénéficié des aides PAC. L'autre modèle repose sur des filières territorialisées, à forte valeur ajoutée, reposant sur la qualité et la garantie d'origine des produits.

La PAC en question

Une politique cohérente ne devrait-elle pas tendre à réorienter les systèmes de production de façon à valoriser les potentialités des écosystèmes et des contextes économiques et sociaux locaux, avec le souci permanent :
– de remettre en cause la séparation de la PAC en deux

- piliers, la production de biens et de services agricoles marchands et non marchands étant liée ?
- de valoriser les filières au sein des territoires ?
- de relever le défi de la durabilité et de l'emploi en agriculture ?
- de répondre aux besoins alimentaires en Europe sans dommages pour les agricultures du Sud ?

Il s'agit d'interroger les voies d'une politique agricole pour une régulation globale du secteur agricole, en faisant reconnaître au plan international la nécessité d'une régulation concertée des marchés.

Agnès GOSSELIN

Conseillère agricole

Pourquoi participer aux controverses 2011 ?

Pour être capable de dire une parole en réponse à différents avis, clichés récurrents au sujet des maux de l'agriculture, en réponse au levier de la peur utilisé par les médias, par certains auteurs, par certains réalisateurs :

- les agriculteurs utilisent des pesticides sans mesure et sont la cause du poison quotidien dans notre assiette ;
- les agriculteurs sont trop « subventionnés » ;
- les OGM sont le diable ;
- l'agriculture biologique est la seule planche de salut.

Pour aussi avoir des pistes de réponses à :

Qui doit décider l'occupation du foncier et sa destination, sa vocation ?

Quel est le prix accordé à la nature qui nous entoure ?

Par les citoyens, les agriculteurs, les citoyens, les élus locaux, les aménageurs, les décideurs ?

Une jolie prairie en cœur de village est une « respiration » dans le diagnostic préalable à un document d'urbanisme, et d'un coup devient une « dent creuse » quand il s'agit de décider les zones à urbaniser.

L'agriculture, en plus de penser économique, peut-elle aussi penser durable avec maintien des emplois et respect de l'environnement ?

Observations sur l'ensemble de ma carrière professionnelle

- L'agriculteur travaille avec et pour le vivant : plus il observe et respecte les lois du vivant et plus il peut obtenir des résultats étonnants.
- J'ai observé avec les agriculteurs une véritable révolution. Prenons l'exemple du blé : à l'école en 1971 on nous annonçait un rendement moyen en France de 45 qx. En 1980 en Eure et Loir il y avait le club des 100 qx. En 1995 les agriculteurs étaient payés pour un q de blé en dessous de leur coût de production. En 2011 avec le marché à terme et la spéculation l'agriculteur reçoit un prix au-delà de toute régulation ou justification.
- Les agriculteurs sont de plus en plus formés et soucieux de la qualité de la vie pour eux et pour les autres.
- L'agriculture est en perpétuel mouvement, les règles de la PAC obligent l'agriculteur à s'adapter en permanence. Les agriculteurs de 2011, même s'ils ne sont pas tous en agriculture biologique, ne pratiquent plus du tout l'agriculture des années 1980. Avant une intervention

pour protéger ou nourrir la culture, combien de temps d'observation, de mesures, de tours de plaine, de calculs ? L'agriculteur utilise tous les outils à sa disposition passant, pour certains, par l'informatique et les enregistrements satellites (fertilisation).

- En 1960 on assignait à l'agriculture le devoir d'assurer l'autosuffisance alimentaire de l'Europe. Mission accomplie, en 1995 on cherchait à tout prix à réduire les excédents et les stocks coûteux. D'où les différents outils successifs : quantités maximales garanties, quota, jachère, mesures agroenvironnementales : Ce que le citoyen appelle subvention n'en est pas une. C'est une juste rétribution des produits pour assurer un revenu aux agriculteurs équivalent à celui des autres, c'est aussi une juste rétribution des efforts pour respecter l'environnement (2^e pilier).

Assurer l'autosuffisance alimentaire et assurer un revenu agricole équivalent aux autres CSP, mission accomplie, avec tous les effets pervers entraînés pour l'équité avec les pays du SUD.

Forces et faiblesses du monde agricole

Les forces :

- savoir faire et savoir être de tous les agriculteurs, tous types de productions confondus, quel que soit le système choisi, la situation et la structure de l'exploitation ;
- professionnalisation et longue habitude des groupements et des structures : coopératives, chambre d'agriculture, MSA, syndicats, groupement de vulgarisation ou de développement ;
- ouverture, curiosité, et volonté de se positionner comme citoyen, engagements divers dans leur commune et dans le monde associatif ;
- entraide quand la distance entre les fermes le permet encore.

Les faiblesses :

- le temps nécessaire au changement, parallèlement à la durée des cycles de production ;
- le système de propriété et le prix des terres agricoles qui rend les exploitations difficilement transmissibles ;
- le trop large différentiel qui existe malgré tout et partout avec le prix des terres à bâtir ;
- le non renouvellement et la baisse du nombre d'agriculteurs ;
- l'éloignement de plus important dans l'espace et dans

- les préoccupations entre le monde agricole et les citoyens ;
- le déficit de communication des agriculteurs eux-mêmes face aux citoyens, d'où les clichés et les non-compréhensions ;
 - faiblesse des retraites agricoles faute d'avoir cotisé suffisamment tôt et suffisamment fort.

Les enjeux de l'agriculture de demain

- Tryptique: autosuffisance alimentaire à l'horizon de 9 milliards d'habitants, agriculture vivrière et agroforesterie que ce soit chez nous (agriculture de proximité et commerce local, place pour le maraîchage dans l'aménagement foncier) ou là-bas (agriculture vivrière ou industrielle), souveraineté alimentaire des pays du sud.
- L'accessibilité de l'eau.
- L'accessibilité du foncier.
- Les OGM.
- Les semences fermières et le brevetage du vivant, la légitimité des agricultures alternatives.
- L'agriculture non alimentaire (production d'énergie par exemple, en concurrence avec la souveraineté alimentaire).
- La solitude et la spécialisation des agriculteurs de l'hémisphère Nord.
- La transmission des exploitations.
- L'accueil et la capacité d'installation des personnes non issus de l'agriculture et qui ont fait et réussi des études agricoles.

À propos des pesticides utilisés par les agriculteurs

- Quantités en baisse! (prix en hausse: comparer seulement les quantités et vérifier l'évolution des surfaces cultivées en parallèle!).
 - Des produits dangereux: aucun organisme vivant ne sait les éliminer.
 - Des applications très réglementées.
 - Des molécules qui disparaissent du marché.
 - Des molécules dont les caractéristiques ont changé (solubilité dans l'eau, doses conseillées, ...).
 - Des mélanges à l'application de plus en plus interdits.
 - Des pratiques qui se sont adaptées et qui ont beaucoup changé. (seuil de nuisibilité, modalités et doses d'intervention).
 - Amélioration de la qualité de l'eau distribuée.
-

Aurélie TROUVÉ

Économiste

Une PAC “néolibérale verte” ?⁽¹⁾

Le 18 novembre dernier, la Commission européenne présentait sa proposition de réforme de la Politique agricole commune (PAC) après 2013. Elle repose sur une tentative de légitimation environnementale voire sociale de la PAC par une redistribution des aides. Le volet social risque cependant de passer à la trappe, avec le refus par le dernier conseil des ministres agricoles de plafonner le volume d'aides par exploitation. Et surtout, cette réforme se traduit par une poursuite de la dérégulation des marchés, si bien que son orientation peut tenir en deux mots : “néolibéralisme vert”, avec un vernis environnemental, mais la concurrence au cœur du compromis.

La PAC originelle ne peut évidemment pas faire figure de solution. Certes, elle a rempli ses missions : éviter la famine en Europe qui représentait une menace sérieuse après guerre, stabiliser les marchés, opérer le transfert de main-d'œuvre de l'agriculture à d'autres activités... Ceci grâce au soutien de prix agricoles à un niveau suffisamment attractif pour inciter les agriculteurs à produire, la constitution de stocks régulateurs et une protection des frontières européennes par des droits de douane élevés. Mais la PAC a engendré des dégâts collatéraux, d'abord en encourageant l'épuisement des ressources naturelles, ensuite en favorisant une disparition massive d'emplois dans un nouveau contexte de chômage de masse, enfin en conduisant à une surproduction insupportable. Celle-ci a dû être détruite ou bradée sur les marchés internationaux, submergeant les marchés de nombreux pays pauvres et représentant ainsi une concurrence déloyale pour leur agriculture, incapable de se développer dans ces conditions. Ces excédents, dégagés au moyen de subventions à l'exportation, ont coûté de plus en plus cher aux contribuables européens.

Pour autant, la solution est-elle de démanteler la PAC et d'opter pour la suprématie des marchés, comme l'ont fait les responsables politiques européens depuis 1992 ? Le processus continu de dérégulation des marchés vise aujourd'hui à rapprocher les prix européens des prix mondiaux et à mettre la PAC en conformité avec l'OMC. En « compensation », les agriculteurs reçoivent des aides

directes à l'hectare, qui continuent de subventionner la substitution du capital au travail et la course à l'agrandissement des exploitations au détriment de l'emploi. Sans plafonnement des aides par exploitation ou par travailleur, la concentration des exploitations se poursuit inexorablement. Le démantèlement des outils de régulation publique aboutit également à une volatilité extrême des prix, qui sont souvent bien en dessous des coûts de production des agriculteurs. Ces derniers se retrouvent ainsi dépendants des aides publiques, qui constituent environ la moitié du revenu agricole européen (et la totalité du revenu agricole français). Des aides qui, quand les prix flambent, constituent des rentes indues versées à certaines catégories de producteurs... ou qui sont insuffisantes quand les prix chutent. Et les problèmes de coûts budgétaires de la PAC (50 milliards d'euros par an) n'ont pas non plus été résolus, tandis que ces aides directes massives constituent une concurrence déloyale vis-à-vis des pays pauvres.

Pour faire bon effet, la Commission européenne a tenté de maquiller toutes ses réformes d'un vernis environnemental tel que l'éco-conditionnalité et le développement rural, affiché, depuis 1999, comme « deuxième pilier de la PAC ». Cet habillage ne saurait toutefois cacher le mouvement de fond de libéralisation des marchés agricoles, avec son corollaire, la sélection et la spécialisation des exploitations les plus compétitives, la concentration géographique des activités agricoles, la baisse des coûts de production par la mécanisation et l'intensification en intrants,... avec des conséquences écologiques et sociales considérables. L'Union européenne poursuit sur la même lancée. Incapable de trouver un compromis pour une Politique agricole commune forte, elle semble se diriger vers le strict minimum : un démantèlement de toute régulation publique des marchés et une diminution des aides agricoles, relégitimées à la marge par un “greening” sans conséquence réelle sur les pratiques agricoles. La suppression des quotas laitiers est confirmée, alors même qu'ils permettaient de réguler les volumes produits et de maîtriser les prix, et dans certains pays de maintenir une production dans l'ensemble des territoires. L'intervention sur les prix serait réduite à un “filet de sécurité” à un niveau très faible. La gestion des risques reposerait essentiellement sur des outils privés comme

les assurances, dont on sait pourtant les limites très importantes en ce qui concerne les marchés agricoles. Au final, parmi les trois scénarii proposés par la Commission, aucun ne parle de renforcer la régulation publique des marchés.

Est-il possible de repenser une PAC soutenable? Toutes les aides pourraient être versées non plus en fonction des rendements historiques des exploitations mais en fonction de leurs surcoûts de production, qu'ils soient liés à une localisation dans des zones défavorisées, à des pratiques environnementales plus exigeantes que les standards, ou à de très petites structures agricoles. Pour favoriser les agricultures bénéfiques pour l'emploi agricole, les aides pourraient être plafonnées selon le nombre d'actifs agricoles. En outre, dans l'objectif de sécurité alimentaire et de maintien des exploitations, les agriculteurs ne devraient-ils pas vivre essentiellement des prix? Et les consommateurs avoir accès à une alimentation suffisante à des prix raisonnables et stables? Pour cela, il s'avère nécessaire que les prix soient stabilisés à des niveaux suffisants et les marges de l'aval maîtrisées. Ce qui suppose des filets de sécurité efficaces couvrant a minima les coûts de production des plus compétitifs. Avec ce type d'assurances publiques sur les prix, il serait beaucoup plus facile d'amener les agriculteurs à accepter des contraintes environnementales et sociales plus fortes. Pour éviter tout risque de surproduction, de dumping et de dérive budgétaire, ces filets de sécurité doivent cependant être

liés à des quantités maximales fixées selon les débouchés internes de l'Union européenne. Enfin, pour légitimer une telle politique au niveau international, ceci suppose d'abandonner notre stratégie expansionniste, en faveur d'une relocalisation des activités.

(1) Ce texte est tiré d'une tribune dans la revue La Terre et s'appuie sur un rapport de chercheurs européens soutenu par des organisations agricoles, environnementales, de consommateurs et de solidarité internationale, « Pour une nouvelle politique agricole et alimentaire européenne » (Coord. Jean-Marc Boussard, Aurélie Trouvé), <http://www2.dijon.inra.fr/esr/pagesperso/trouve/Pour%20une%20nouvelle%20politique%20agricole%20et%20alim.%20eur.%20FR.pdf>

Yves JEAN

Géographe, professeur des Universités

Politique Agricole commune et développement rural : d'une politique sectorielle vers une politique territoriale

Dès la signature du traité de Rome (mars 1957) dans un contexte d'insuffisance alimentaire, la mise en place d'une politique agricole commune (PAC) va jouer un rôle majeur dans la construction européenne. La création d'« un marché commun » entre des agricultures de pays traditionnellement protectionnistes constitue un événement majeur, décision guidée par une même conception du rôle de l'agriculture dans le développement économique et de l'État dans le secteur agricole.

La PAC constitue, avec la politique régionale, une des deux plus importantes politiques territoriale à l'échelle communautaire. Son coût et ses orientations sont objet de débats et de controverses, tant sur la scène internationale, lors des négociations commerciales de l'Organisation Mondiale du Commerce, que sur la scène européenne, entre des États aux conceptions très différentes des finalités de cette politique.

Les interventions sur les prix constituaient l'outil principal de la PAC lors de sa création, permettant une protection et une modernisation des agricultures qui ont rapidement relevé le défi de l'insuffisance alimentaire de l'Europe. La nouvelle donne des années quatre-vingt et les pressions américaines ont conduit à une première réforme, en 1992, qui a diminué les prix d'intervention, baisse compensée par des aides versées à l'agriculteur en fonction de la superficie exploitée. Cette réforme constitue le premier tournant de la PAC avec l'instauration des mesures agro-environnementales. Le sommet de Berlin en 1999 et l'Agenda 2000, puis les accords de Luxembourg en 2003 ont créé un « pilier rural » en complément du « pilier agricole ». Les aides sont largement indépendantes de la production et le second pilier de la PAC voit son montant progresser.

Depuis le début des années 2000, le coût global de la PAC est stabilisé, malgré l'entrée de dix nouveaux pays en 2004 et deux autres en 2007. Le premier pilier de la PAC participe à accroître les inégalités entre systèmes de production agricole, entre régions et entre agriculteurs. La PAC a des effets territoriaux inégaux qui vont à l'encontre de l'objectif de cohésion économique. Le second pilier encourage le développement des activités rurales et le maintien de l'agriculture dans des zones défavorisées ;

les subventions attribuées sont davantage liées à la périphéricité des régions que pour le premier pilier. Ce second pilier mérite d'être renforcé pour favoriser la cohésion territoriale et le développement d'une approche plus intégrée et multifonctionnelle de la gestion des territoires ruraux. Un des enjeux consiste à passer d'une politique sectorielle, historiquement construite pour renforcer la compétitivité de l'agriculture et assurer le maintien de la stabilité des marchés alimentaires, à une politique territoriale ce qui permettrait de réconcilier les politiques rurale et régionale, en cohérence avec les préconisations du SDEC.

Les réformes de 1992 et surtout celle de 2003, ont bouleversé les objectifs de la PAC avec d'importantes conséquences sur le plan institutionnel : si la PAC s'est construite en concentrant les pouvoirs à l'échelle de la Communauté, depuis les années 1990, une tendance à la renationalisation et la régionalisation des politiques agricoles et de développement rural est de plus en plus affirmée.

Si les marges de manœuvre des régions sont faibles dans le cadre du premier pilier de la PAC, la régionalisation se fait, à des degrés divers, selon les États membres, qu'ils soient centralisés, fédéraux ou régionaux (pouvoir de légiférer par les régions) pour le second pilier. Cette régionalisation ne s'effectue pas sans créer des tensions avec l'échelon national qui essaie de conserver les prérogatives historiquement héritées. Les régions européennes peuvent être une échelle privilégiée de coordination et d'animation de politiques territorialisées, bénéficiant d'une connaissance fine des enjeux et d'une légitimité politique facilitant l'élaboration de compromis. Le processus de régionalisation des politiques agricoles et rurales est au centre de la tension entre la régulation publique sectorielle, qui régresse au rythme de la baisse des prix liée à la libéralisation et la régulation territoriale qui élargit et diversifie l'action publique. Ce renforcement de la dimension territoriale dans la régulation sectorielle viserait à rendre les dynamiques agricoles moins dépendantes de la concurrence accrue sur les marchés mondialisés, à redonner des marges de manœuvre aux producteurs par le développement de la consommation régionale. La régionalisation peut cependant être un vecteur d'éclatement des politiques agricoles et rurales, accentuant les disparités entre les régions dynamiques et celles les plus vulnérables.

Jean-Claude DEVEZE⁽²⁾

Inter-réseaux Développement rural

Agriculture et alimentation : pour produire et consommer mieux, se nourrir autrement

Pourquoi ?

La question de la faim dans le monde, avec un milliard de personnes sous-alimentées (dont trois quarts en milieu rural), tandis qu'on compte autant d'obèses suralimentés, l'inégale répartition planétaire des populations et des capacités de production agricole sont encore trop ignorées des Français qui font comme s'il était normal qu'une nourriture de plus en plus variée soit disponible, qu'on la gaspille et que leur budget alimentaire diminue.

En France, les agriculteurs se sentent mal compris et souffrent de la volatilité des prix ; la tertiarisation des filières alimentaires éloigne les producteurs des consommateurs ; les peurs d'atteintes à la santé montent du fait de mauvaises pratiques agricoles ; les conséquences de la modernité agricole et alimentaire en matière de gaz à effet de serre, de pollution, de biodiversité, de consommation en eau sont dénoncées ; les firmes d'approvisionnement, de transformation et de distribution profitent de leur position dominante.

Dans le monde, les agricultures familiales sont en voie de marginalisation par une concurrence déloyale entre agricultures à productivité du travail très différente, par le désinvestissement des États, par l'acquisition de terres par des puissances financières et certains États qui détournent les biens fonciers des populations paysannes...

Que nous soyons consommateurs ou producteurs, cherchons comment agir en tant que citoyens en prenant conscience *i)* des liens entre alimentation et santé, *ii)* entre modes d'alimentation et modes d'utilisation des ressources naturelles pour produire cette alimentation, *iii)* de la valeur du travail des producteurs premiers que sont les agriculteurs, *iiii)* de l'interdépendance entre toutes les agricultures du monde et tous les hommes pour leur nourriture.

Objectifs porteurs de sens :

Le sens de nos engagements et de nos interpellations provient des objectifs de :

- **justice** : répartition des moyens de production pour compenser les inégalités naturelles entre les régions du monde ; accès aux besoins alimentaires du minimum vital pour tous ; rémunération juste de tous les agriculteurs du monde ;

- **sobriété** : dans un usage des ressources fossiles de la planète pour produire ; dans une alimentation plus économe de ces ressources ;
- **créativité** : dans la recherche de systèmes de production durable, de nouveaux modes de coopération entre agriculteurs, agriculteurs et consommateurs, citoyens et collectivités territoriales locales, États et organisations internationales.

Engagements personnels proposés (à titre d'exemple pour montrer que nos choix sont vitaux)

- réduire les gaspillages et les pertes depuis nos achats d'aliments jusqu'à leur utilisation ;
- équilibrer notre alimentation et lutter contre nos surconsommations alimentaires, notamment carnées ;
- se renseigner sur l'origine des produits et *se nourrir en mangeant si possible de produits locaux et de saison*,
- *encourager les produits du commerce équitable favorisant le développement des agricultures familiales...* ;
- *boycotter les produits recourant à des publicités tendancieuses, exagérées, non transparentes.*

Engagements collectifs proposés

(à déterminer par chaque collectif)

- Pour les producteurs et leurs organisations, rechercher à produire des aliments de qualité répondant aux besoins des consommateurs avec des moyens de production de moins en moins exploitant des ressources naturelles et fossiles ;
- Pour les collectivités locales, s'engager à prévoir dans le maillage urbain des jardins ouvriers, une agriculture intra et périurbaine bien intégrée, un respect des règles nutritionnelles dans les cantines... ;
- Pour les syndicats agricoles français, s'engager à insérer dans la négociation de la politique agricole commune les intérêts réciproques des agricultures du monde ;
- Pour les filières agricoles, s'organiser par profession et mettre en place des accords et contrats pour faire prévaloir les intérêts réciproques des acteurs concernés dans la durée ;
- Pour les acteurs du commerce équitable, s'engager à privilégier les actions porteuses du *développement des agricultures familiales* ;
- *Pour les firmes d'approvisionnement, de transformation et de distribution, chercher à construire des intérêts*

récioproques dans la durée avec les agriculteurs et les consommateurs;

- *Pour les chercheurs, aider les agriculteurs qui doivent trouver localement des voies entre écologie et intensification, entre recours à des techniques nouvelles économes en intrants et amélioration de celles qui ont permis la révolution verte, entre valorisation de leurs produits et intérêts des consommateurs...;*
- *Etc.*

Interpellations des responsables politiques

Dans le cadre des législations (par exemple loi de modernisation de l'agriculture) et des politiques publiques françaises, demander à l'État :

- de favoriser les prises de responsabilité individuelles et collectives pour améliorer la prise en compte de nouveaux équilibres à rechercher dans les divers domaines de l'agriculture, de l'alimentation, de l'environnement;
- de renforcer l'aide à l'alimentation des plus démunis;
- de rechercher l'articulation des politiques françaises en matière d'agriculture et d'alimentation avec les politiques européennes et mondiales grâce à des débats sur les approches respectives de ces problèmes, à travers la mise au point de prises de position à l'UE, à la FAO, à l'OMC, au G 20 (par exemple sur la réduction de la volatilité des prix agricoles, sur les équilibres à trouver entre importation et exportation de produits agricoles, sur le degré de protection par rapport au dumping des produits exportés, sur la taxe carbone), à travers des engagements en matière d'aide publique au développement (APD), etc.

L'État, en liaison avec les collectivités locales, les organisations de consommateur, les communautés éducatives, etc., devront favoriser toutes les procédures et financements favorisant l'éducation à une alimentation saine et équilibrée, l'information complète et pédagogique des consommateurs, les mesures pour remplacer les emballages plastiques par des produits biodégradables, les récupérer.

(2) Note complétée par les réflexions de l'atelier pol.lvn

Matthieu CALAME

Directeur de la Fondation Charles-Léopold Mayer – FPH

Taxer l'usage des sols, de l'eau, de l'énergie, de la biodiversité pour favoriser un bon usage de ces facteurs - utiliser ces budgets pour stabiliser les marchés⁽³⁾

Constat et Enjeu de société

L'humanité est confrontée au XXI^e siècle à la question agricole et alimentaire, doublée d'une question écologique au sens large touchant simultanément les questions :

- d'énergie/climat ;
- d'érosion des sols ;
- de quantité et de qualité de l'eau ;
- d'érosion de la biodiversité ;
- une question sanitaire liée à la contamination de l'environnement par les pesticides.

À cela s'ajoute une question sociopolitique combinant :

- la question de la sécurité alimentaire dans les villes ;
- la question du revenu des petits agriculteurs ;
- l'instabilité des prix des matières premières agricoles ;
- l'accapement des terres.

Parmi les réponses possibles, une semble préférable :

- le maintien d'une agriculture artisanale (pour maintenir de l'emploi rural) ;
- pratiquement une agriculture « écologiquement intensive » c'est-à-dire produisant en utilisant au mieux les dynamiques naturelles par opposition au modèle industrielle produisant en abondance mais au prix d'une forte consommation des ressources et un usage important de « stabilisateurs techniques » : pesticides, engrais.

Proposition

La fiscalité peut être un moteur puissant pour réorienter l'agriculture :

- d'une part en prodiguant à la puissance commune les moyens financiers d'action, notamment pour réguler les prix ;
- d'autre part en orientant l'évolution des acteurs économiques qui, cherchant à minimiser leurs impôts, tendent à économiser ce qui est cher.

L'optimum social et agronomique est donc atteint dans un contexte où :

- les prix des produits agricoles sont élevés, incitant ainsi les agriculteurs à demeurer sur leurs exploitations, mais où les prix des facteurs de production, hormis le travail, sont élevés, incitant les producteurs à en faire

un usage limité, en faisant reposer leur production sur leur intelligence, la complémentarité agronomique des productions.

Il s'agit donc de créer une gamme d'impôts portant sur :

- les sols, par un impôt foncier qui limite la logique d'accapement ;
- l'énergie fossile pour encourager les agricultures économes en énergie ;
- l'eau ;
- les semences industrielles pour encourager les réseaux mutualistes de gestion de la biodiversité.

Pour que cette politique soit efficace, il faut, en contrepartie que les prix soient élevés pour inciter à la production, et que des prix soient garantis, en fonction du taux de protéine et des calories contenus dans les aliments.

(3) Contribution portant sur la Proposition N°66 – Des taxes sur les facteurs de production pour conduire des politiques agricoles durables.